



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 14/05/2020

### **COVID-19 : LE PRÉFET AUTORISE L'ACCÈS AUX PLAGES DU DÉPARTEMENT DU NORD SOUS CONDITIONS**

à compter du samedi 16 mai 2020

Depuis le 11 mai s'ouvre une période de déconfinement progressif. L'accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs demeure interdit sur l'ensemble du territoire national. Le décret du 11 mai 2020 permet toutefois au préfet de département, sur proposition du maire, d'autoriser leur accès si sont mis en place les modalités et les contrôles de nature à garantir le respect des règles sanitaires.

Dans ce cadre, Michel Lalande, préfet du Nord a signé, ce jeudi 14 mai, un arrêté autorisant, **sous conditions**, l'accès aux plages ainsi que les activités nautiques et de plaisance dans les communes littorales du département du Nord, à compter du **samedi 16 mai 2020** : Bray-Dunes, Dunkerque, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke et Zuydcoote.

L'accès y sera à nouveau possible uniquement pour la promenade et les activités sportives individuelles, et dès lors qu'elles ne donneront pas lieu à des rassemblements de plus de 10 personnes. Le respect strict des mesures barrières et des règles de distanciation sociale s'imposera à tous.

L'accès à la mer sera autorisé, ainsi qu'aux dunes, hormis les zones non balisées situées en zone Natura 2000 en raison de la nidification des espèces animales. Les mouvements des navires de plaisance maritime seront autorisés à partir des ports de Dunkerque et Gravelines.

Les commerces de vente à emporter seront également autorisés à ouvrir sauf concernant la vente d'alcool.

Ces règles devront être affichées de manière claire aux différents points d'accès à ces espaces. Toute violation des mesures prévues par l'arrêté préfectoral sera punie d'une amende de 135 €

Le préfet rappelle qu'il s'agit d'une mesure dérogatoire et précaire : si des débordements sont constatés, le préfet sera amené à revenir sur cette dérogation.

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)